

Etude sur les morsures d'araignées en Suisse

Disclaimer

Il s'agit de répondre à la question: „Avec quelle clinique et avec quelle évolution le médecin de premier recours doit compter en traitant une morsure d'araignée en Suisse ? ». C'est pourquoi nous ne voulons pas mobiliser des personnes avec des complaints minimales pour notre étude. Notre « campagne médiatique » sert à compléter la proportion des données transmises à notre étude en motivant le médecin en charge par le patient.

Tous les patients auraient visité le médecin, même s'ils n'avaient pas participé à l'étude. C'est pourquoi le traitement médical est un service obligatoire des caisses malades ou bien des caisses d'assurance d'accident. Comme concession minimale nous pouvons compenser quelques dépenses des personnes au tarif caisses malades.

Notre étude va seulement collectionner des données mais elle n'a aucune influence sur le traitement médical, c'est pourquoi nous renonçons quelconque obligation de responsabilité légale sauf la politique de confidentialité avec les données scientifiques.

Le team d'étude

Dres med Markus Gnädinger, Alessandro Ceschi, Joan Fuchs, Prof Dr ès sciences Wolfgang Nentwig

Critères pour recevoir une compensation financière (dont chacun doit être présent) :

- Le cas nous à été rapporté.
- Le patient n'est pas assuré par son employeur.
- La perte financière doit dépasser 50.- CHF (franchise et pourcentage).
- Jusqu'à la fin de l'année, le patient n'a pas subis des autres traitements.
- Les documents nécessaires doivent arriver chez nous jusqu'à la fin du mois de Décembre 2011.